

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2023

De la commune d'Orvillers-Sorel

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CORMIER, le Maire.

Présents : MM. Francis CORMIER, Jérôme GOSSET, Jean-Marie MACLET
Christophe MAFILLE, Sébastien CREUZE, Patrick ONIMUS, Claude MOREL

Mmes Marie DUCHEMIN, Marine FENAILLE, Julie LOFFROY,
Catherine BASTIEN, Christelle MOREL

Absent: M. Mathieu HUILLE

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Sylvain SNOECK (pouvoir à M. Jérôme GOSSET)
Mme Francine WELHÖFER (pouvoir à Mme
Catherine BASTIEN)

Mme Catherine BASTIEN a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2023

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal du 15 février 2023 à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire invite les membres présents à le signer.

Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2022 (Mairie)

Après avoir présenté le compte de gestion 2022 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant que les opérations sont régulières.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2022 de la commune.

Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2022 (Budget annexe - SDEP)

Après avoir présenté le compte de gestion 2022 du SDEP et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant que les opérations sont régulières.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2022 du SDEP.

Délibération : Approbation du Compte Administratif 2022 (Mairie)

Après avoir présenté le compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence à Monsieur Claude MOREL, afin de voter le compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 de la commune qui s'établit comme suit :

Résultats cumulés :

- Dépenses de fonctionnement : 288 848.53 €
- Recettes de fonctionnement : 453 143.41 €

- Dépenses d'investissement : 196 705.32 €
- Recettes d'investissement : 405 170.59 €

- Excédent de fonctionnement : 164 294.88 €
- Excédent d'investissement : 208 465.27 €

- Excédent global de clôture : 372 760.15 €

Délibération : Approbation du Compte Administratif 2022 (Budget annexe - SDEP)

Après avoir présenté le compte administratif du SDEP, Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence à Monsieur Claude MOREL, le doyen d'âge afin de voter le compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du SDEP qui s'établit comme suit :

Résultats cumulés :

- Dépenses de fonctionnement : 42 801.67 €
- Recettes de fonctionnement : 117 062.46 €
-
- Dépenses d'investissement : 2 257.87 €
- Recettes d'investissement : 45 702.33 €
-
- Excédent de fonctionnement : 74 260.79 €
- Excédent d'investissement : 43 444.46 €
-
- Excédent global de clôture : 117 705.25 €

Subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire présente les formulaires de demandes de subvention des associations de la commune.

Après examen de ceux-ci, le Conseil Municipal :

DÉCIDE à 13 voix pour et 1 abstention, d'octroyer la subvention suivante pour l'année 2023 :

Club des Jonquilles : 250 €

DÉCIDE à l'unanimité, d'octroyer la subvention suivante pour l'année 2023 :

Association des écoles du RPI de Cuvilly : 300 €

DIT que ces subventions seront inscrites au Budget Primitif 2023

Questions diverses / Information du Maire

- Organisation de la fête du 8 mai et du 14 juillet 2023

Commémoration du 8 mai : nous devons fixer avec l'Harmonie l'heure du rassemblement.

Fête Nationale du 14 juillet : une réflexion est en cours sur l'organisation du traditionnel repas du 14 juillet

- Organisation de la Caravane des Jeux le 11 juillet 2023

Nous avons été retenus par le Pays des Sources pour l'organisation de la caravane des jeux qui sera présente de 10h à 18h sur la place de la Mairie, une communication sera faite auprès des habitants

- Point sur les travaux du cimetière, de la salle polyvalente et de la voirie rue saint-claude

Monsieur le Maire confirme avoir validé les devis pour les travaux au cimetière.

La mise en place des menuiseries est terminée à la salle polyvalente, reste la porte de la Sacristie pour laquelle nous sommes en attente d'un délai par le fabricant.

Les travaux de voirie rue Saint-Claude seront programmés en même temps que ceux effectués par la CCPS

- Point sur le logement locatif – rue de la Rose

Les travaux vont débuter en avril 2023

- Projet de création d'un conseil municipal des enfants

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la difficulté rencontrée pour mettre en place ce Conseil, à savoir : le recrutement, la participation des enseignantes, la disponibilité des élus etc... En conclusion le projet est abandonné.

- Projet d'extension de la salle de sport

Monsieur le Maire explique l'opportunité de créer un deuxième bloc sanitaire ainsi que des vestiaires destinés à accueillir séparément les filles et les garçons, afin de répondre aux exigences de nos associations sportives. Il est également prévu d'ajouter un local de stockage sur la partie arrière de la salle de sport. Un plan sera présenté lors de notre prochaine réunion de conseil.

- Création d'un chenil pour les chiens errants

Afin de répondre à la problématique des chiens errants, nos employés communaux ont réalisé un espace dédié à l'accueil temporaire des animaux. Nous sommes toujours en attente de la mise en place d'une convention avec la SPA de Compiègne, nous envisageons d'autres solutions (lecteur de puce ou recours à un service extérieur).

Monsieur Patrick ONIMUS évoque la possibilité, dans la cadre du pouvoir de police du Maire, de sanctionner les propriétaires quand il s'agit de récidive (amende).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation et annonce la levée de la séance à 22H18

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté 5 délibérations.

La secrétaire de séance,
Mme BASTIEN Catherine

Le Maire,
M. Francis CORMIER

Signatures pour approbation du Procès-verbal : 22/03/2023

Nom et Prénom	Signature
CORMIER Francis	
MOREL Claude	
GOSSET Jérôme	
HUILLE Mathieu	Absent excusé
MACLET Jean-Marie	
MAFILLE Christophe	
CREUZE Sébastien	
WELLHÖFER Francine	Pouvoir à Catherine BASTIEN
BASTIEN Catherine	
LOFFROY Julie	
DUCHEMIN Marie	
FENAILLE Marine	
ONIMUS Patrick	
SNOECK Sylvain	Pouvoir à Jérôme GOSSET
MOREL Christelle	